

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE

Plan Local d'Urbanisme

Arrêté le :

5 juillet 2018

Approuvé le :

24 septembre 2019

VISA

Date : le 03 janvier 2022

Le Président,
Michel REYDON



Révision Allégée n°1

Modifications - Révisions allégées -
Mises à jour

Révision allégée n°1 :
Prescrite le 24 Juin 2021
Arrêtée le 06 décembre 2021

Bilan de la Concertation

1.2

Sommaire

1 - Modalités de la concertation	3
2 - Déroulement de la concertation	4
3 - Bilan de la concertation	4
Observations écrites et lettres reçues en Mairie	4
4 - Conclusion	4
5 - Annexes	5

/ - Modalités de la concertation

Depuis le 1er janvier 2017, la commune de Saint-Germain-de-Calberte appartient à la Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère, laquelle est compétente en termes d'aménagement de l'espace et, notamment, de plans locaux d'urbanisme. Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Germain-de-Calberte a été approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2019.

Par deux délibérations du 24 juin 2021, le Conseil communautaire a prescrit une modification simplifiée et une révision allégée du PLU de Saint-Germain-de-Calberte.

De ce fait, le Conseil communautaire a défini les modalités d'une concertation qui figure comme l'un des points forts de la loi SRU, et qui a pour but d'informer les habitants tout au long de la procédure de révision allégée du PLU.

Les modalités de concertation retenues par la délibération prescrivant la révision allégée du PLU ont été les suivantes :

- Diffusion dans un journal communal ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation ;
- Diffusion sur le site internet de la Communauté de communes.

2 - *Déroulement de la concertation*

Conformément à la loi SRU, prescrivant une concertation de la population, la Communauté de Communes a mis en place les moyens définis dans la délibération pendant toute la période d'études et de réflexion menant à l'arrêt du projet de révision allégée du PLU.

Elle a notamment :

- Rédigé un article dans la presse, réalisé un registre de concertation et mis à jour le site internet.

La commune a quant à elle réalisée un article dans son journal communal publié durant l'été 2021.

3 - *Bilan de la concertation*

OBSERVATIONS ÉCRITES ET LETTRES REÇUES EN MAIRIE

Depuis la prescription de la révision allégée (24 juin 2021), plus d'une vingtaine d'observations ont été formulées dans le registre mis à disposition du public en mairie.

4 - *Conclusion*

Les moyens de communication mis en œuvre (publication, registre de concertation, site internet) démontrent la volonté de la Communauté de Communes d'associer les habitants de Saint-Germain-de-Calberte à la révision allégée de son PLU conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, prescrivant une large concertation.

Saint-Germain
de-Calberte

Le journal de la commune
N°9 - Eté 2021

Le mot du maire :

En France, près de 33 000 communes comptent moins de 3 500 habitants et la moitié d'entre elles n'ont plus de commerce du quotidien (épicerie, boulangerie, café). Cette statistique interroge puisque notre commune de près de 500 habitants a vu augmenter ces dernières années le nombre de ses commerces.

Citons, en espérant n'oublier personne : Dans le village, 3 restaurants : la Placette des Cévennes, le Figuier des Cévennes et le Recantou.

Au Serre de la Can : le Petit Calbertois, au Pendedis : le Raiol

Une boulangerie route du Serre de la Can : la Baguette magique et un terminal de cuisson au Figuier des Cévennes. 2 épiciers dont tabac et journaux Besse Alimentation et le Petit Chariot, l'Apier des Cévennes, la charcuterie Théron (et ses nombreux prix), sans oublier la très belle terrasse du café « chez Roger ».

Citons aussi la confiserie « Le Fruiter des Cévennes » et dans les campagnes, plusieurs agriculteurs-transformateurs, apiculteurs. Depuis la fin du confinement, les randonneurs prennent d'assaut les commerces, dorment dans les gîtes et campings.

Citons aussi le garage station-service des Cerisiers, les gîtes du Serre de la Can en gestion municipale.

Une vie associative dense et variée avec ses activités à l'année, le petit festival... ce sont des artisans qui aiment le beau travail.

C'est aussi un bureau de Poste que nous défendons, une école, une gendarmerie...

Nous sommes un village vivant et nous voudrions accueillir encore des habitants. C'est possible parce que des hommes et des femmes agissent, sont solidaires, tolérants. Nous sommes riches du vivre ensemble.

Le maire, Gérard Lamy

Invitation à une réunion publique sur le SPANC

(Service public d'assainissement non collectif)

Le vendredi 9 juillet à 17 heures à la salle polyvalente.

La Communauté de Communes annonce par un courrier daté du mois de mai des visites de contrôle des assainissements individuels (pour ceux qui ne sont pas reliés

à la station d'épuration). De nombreux habitants s'interrogent. Ils pensent avoir des assainissements individuels qui leurs paraissent fonctionner et ne pas polluer.

Pour ouvrir la discussion « en direct » : La Mairie propose une réunion d'information et de réponse aux questions où la communauté apportera ses explications.

Vous êtes tous y invités !

01

Venez donner votre avis sur le PLU de Saint Germain de Calberte

Le plan local d'urbanisme règlemente depuis près de deux ans le droit à construire de la commune.

Suite à :

- Plusieurs refus de permis de construire ou à la difficulté de réaliser des projets qui ne pouvaient pas être prévus à l'avance,
- Au souhait communal et départemental d'accueillir de nouvelles populations
- Au fait que toutes les constructions ne seront pas possibles partout pour des contraintes d'eau, de lignes électriques, d'environnement, (et donc de coût élevé pour le particulier ou la collectivité).

La commune et la communauté de communes ont décidé **une révision simplifiée du PLU**. L'aboutissement de cette démarche nécessitera environ une année.

Pour ce faire il faut connaître les projets et vous informer des contraintes.

C'est pourquoi vous serez invité :

- à donner votre avis sur le PLU en vigueur,
- à faire remonter vos projets (changements de destination, réhabilitations de ruines, autres).

Un registre sera mis à disposition à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (Le Lundi de 09h00 à 12h30 et les Mardi, Mercredi et Vendredi : de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30).

Un rendez-vous pourra être pris avec l'adjoint responsable à l'urbanisme le vendredi après-midi (rendez-vous à prendre au secrétariat)

Marchés de l'été

Venez rencontrer nos producteurs et artisans régionaux sur les marchés de l'été, tous les samedis matins.

Piscine pour les enfants de l'école :

Durant une semaine, fin juin, les enfants de l'école apprennent à nager à la piscine de Saint Privat de Vallongue. La commune a apporté 4000 € pour cette indispensable formation.

Cérémonie du 8 mai : « Résister se conjugue au présent »



Pour célébrer l'armistice qui a mis fin en 1945 à la guerre avec l'Allemagne nazie, le Maire a déposé une gerbe au monument aux morts. Il a prononcé le discours officiel de Madame la Ministre et a rappelé les résistants de la commune qui ont laissé leur vie pour notre liberté.

En fin de cérémonie, rappelant le nom de l'école publique, celui de la résistante : Lucie Aubrac, Gérard Lamy a proposé que chaque 8 mai et pourquoi pas à d'autres occasions, des lectures publiques de textes sur « les Résistances » soient organisées pour garder à l'esprit la fragilité des libertés.

Lecture a été faite d'un des « discours au Désert », prononcé par André Chamson en 1935 à Mialet. A une époque où la montée du nazisme inquiétait, il s'appuya sur la résistance du petit peuple des Cévennes et interrogea sur les persécutions en Allemagne. « Tant que l'homme sera capable d'imposer de la souffrance ou de faire subir une oppression aux autres hommes, cet exemple de Cévennes gardera toute sa valeur édifiante... »

Il a rappelé qu'à la fin de la période de persécutions contre les protestants, les idées ayant fait leur chemin, fut adoptée la déclaration « des droits de l'homme et du citoyen ». Parmi les « droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme », la Déclaration de 1789 reconnaît l'égalité des hommes en droits (art. 1er), la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression... Elle pose également le principe de la liberté d'opinion (art. 10) et de la liberté d'expression...

En cette période où en France (et ailleurs) certains paraissent oublier le passé et « le vol noir des corbeaux », l'expression « Résister se conjugue au présent ! » nous invite à réfléchir !

REGISTRE DE CONCERTATION MIS À DISPOSITION EN MAIRIE



Commune de Saint-Germain-de-Calberte

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU

REGISTRE DE LA CONCERTATION

Le public peut faire connaître ses observations en les consignant dans ce registre...

PRÉSENTATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



PLU de Saint Germain de Calberte

Information du public :

La communauté de Communes, en lien avec la commune de Saint Germain de Calberte, a préparé la modification simplifiée n°1 et la révision allégée n°1 du PLU de la Commune de Saint-Germain-de-Calberte, lors du conseil communautaire du 24 juin 2021. Le bureau d'étude Octéha est chargé de l'animation de ces deux procédures. La modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Germain-de-Calberte va permettre le complément d'identification de bâtiments susceptibles de changer de destination en secteurs A, AA et N.

La révision allégée n°1 du PLU de Saint Germain de Calberte a pour objectifs de :

- Solutionner des blocages de projets agricoles (créations / modifications de zones a) ;
- Solutionner des problématiques de faisabilité techniques de certaines opérations d'aménagement (prise en compte de la topographie du territoire) ;
- Questionner le foncier constructible proposé dans le PLU, de manière globale mais très mesurée, pour le rendre plus efficace dans l'objectif majeur d'accueillir la population sur le territoire.

Conformément aux articles L.102-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes seront mises en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet :

- Diffusion dans un journal communal ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation ;
- Diffusion sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Pour toutes questions ou contributions, merci de vous adresser à la mairie de Saint Germain de Calberte : 04.66.45.90.06 ou mairie.saint-germain-de-calb@wanadoo.fr

Contactez la mairie

📍 ADRESSE

Basses

48570 Saint Germain de Calberte

☎️ TÉLÉPHONE

04.66.45.90.06

✉️ MAIL

mairie.saint-germain-de-calb@wanadoo.fr

